



## Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Personnels de Préfecture

# *SIV LA GALERE CONTINUE ET S'ÉTEND A D'AUTRES SERVICES !*

La version V1.10 du SIV mise en place le 25 mars 2010 s'est accompagnée de la **suspension** des possibilités offertes aux professionnels de l'automobile de traiter les dossiers des véhicules en réception nationale ou en réception à titre isolé (passage auprès de la DREAL).

C'est donc l'intégralité des dossiers des camionnettes, des remorques, des tracteurs, des machines agricoles, poids lourds, semi-remorques et des véhicules transformés qui, de fait, **reviennent dans le giron des services des cartes grises des préfectures et sous-préfectures.**

### **Plus de travail et des titres complexes et chronophages...**

Ce surcroît de travail annoncé à la dernière minute vient encore alourdir la charge des services des immatriculations déjà surchargés à l'heure où la plupart d'entre eux connaissent de lourdes difficultés pour résorber les retards dus aux multiples carences et défaillances du SIV et peine à se maintenir à flot en dépit des efforts consentis par les agents depuis maintenant près d'un an et demi.

**Ces dégradations des conditions de travail depuis la mise en place du nouveau système d'immatriculation, associées aux suppressions massives de postes dans les préfectures, sont dénoncées vigoureusement par FO**

L'administration de son côté considère s'être affranchie de ses responsabilités par l'octroi d'une prime de 150 euros. Elle continue de minorer **les souffrances des personnels** en place et considère au contraire le facteur humain comme élément d'ajustement de ses erreurs au mépris de la saturation psychologique comme phsyque des agents.

Ce n'est pas aux agents de payer pour **les carences planifiées de l'administration !!!!**

**FO exige des effectifs en adéquation avec les missions et les réalités de terrain et, ne peut que dénoncer les logiques de productivisme et de pression à outrance qui s'exercent sur les personnels.**

## **COUP D'ARRET ACTE UN ?**

Annoncée de manière anodine au milieu de la note de version 1.10, cette décision constitue **pourtant un brutal coup d'arrêt** aux principes qui ont régi à la mise en place du SIV.

L'angélisme de l'administration vis-à-vis des professionnels (**dénoncé de longue date par FO notamment lors des réunions du comité de suivi du SIV**) a donc trouvé ses limites dans les **usages abusifs** faits de ces procédures par les professionnels à qui l'administration a donné toutes latitudes dans la gestion des dossiers sans prévoir pour autant un quelconque garde-fou qu'aurait pu constituer un corps de contrôleur ou la mise en place de vérification aléatoire en préfecture ou bien encore l'obligation faite aux employeurs de former leurs personnels amenés à saisir des titres.

Avec d'un coté un flux de corrections gratuites mises en place dans le SIV dont l'effet immédiat a été de déresponsabiliser les garagistes qui renvoient sans vergogne leurs clients vers les services de préfecture (sans pénalité d'aucune sorte !!!!) et de l'autre, des usages abusifs fait des possibilités d'immatriculation que l'administration reconnaît donc enfin,

**comment s'étonner alors de ce coup d'arrêt bien tardif à nos yeux....**

**N'EST PAS SERVICE PUBLIC QUI VEUT...**

Ces risques prévisibles avaient été soulignés à de multiples reprises **par FO**.

**FO s'était élevé contre la création d'un marché de la carte grise**, offert à des prestataires privés (sur simple présentation d'un KBIS faisant mention de la qualité de négociant automobile) qui n'hésite pas à dénigrer les personnels et, **contre l'externalisation** de fait d'une mission dont seules les garanties sont offertes par le service public.

**Seuls les fonctionnaires peuvent assurer la transparence et la rigueur nécessaire loin de toutes considérations mercantiles.**

**FO exige que l'administration prenne ses responsabilités :**

- ◆ **en tenant compte de la surcharge de travail imposé** aux agents en fonction dans les services des cartes grises, mais aussi dans les autres services (permis de conduire, étrangers, SID-PC.....)
- ◆ **en reconnaissant le professionnalisme et la disponibilité de ces agents**, par l'attribution de moyens supplémentaires,
- ◆ **en maintenant tous les emplois pour garantir un service public de qualité.**

**FO n'exclut pas de recourir à de nouvelles actions pour obtenir satisfaction !!!**

**Le 4 mai 2010**

**Votez et faites voter FO**

